

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2766

présenté par
Mme Janvier

ARTICLE 37

À l'alinéa 52, supprimer les mots :

« territorialement compétente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.